

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du mercredi 30 juin 2021

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame WALIDI-ALAOU

Convocation envoyée le 24 juin 2021

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de présents participant au vote : 73

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 8

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Nicolas BOURNY	Madame Hana WALIDI-ALAOU
Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Christophe AVENA	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Catherine VICTOR
Monsieur José ALMEIDA	Monsieur Marien LOVICH	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Rémi DETANG	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Laurent GOBET
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Georges MEZUI	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Laurence FAVIER	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Massar N'DIAYE	Madame Céline TONOT
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Madame Danielle JUBAN	Madame Caroline JACQUEMARD	Madame Catherine PAGEAUX
Madame Géraldine CHEDOZ suppléante de M. Jean-Claude GIRARD	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Monsieur Didier RELOT
Madame Claire TOMASELLI	Madame Céline RENAUD	Madame Monique BAYARD
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Madame Catherine GOZZI
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Laurence GERBET	Madame Isabelle PASTEUR
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Frédéric GOULIER
Monsieur Benoît BORDAT	Monsieur Olivier MULLER	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Christine MARTIN	Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Noëlle CABBILLARD
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Patrice CHATEAU	Monsieur Cyril GAUCHER
Madame Océane CHARRET-GODARD	Monsieur Lionel SANCHEZ	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	
	Monsieur Patrick AUDARD	
	Monsieur Léo LACHAMBRE	

Membres absents :

Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Madame Kildine BATAILLE	Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
Monsieur Patrick CHAPUIS	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
Monsieur Gaston FOUCHERES	Madame Stéphanie MODDE pouvoir à Monsieur Patrice CHATEAU
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Monsieur Gérard HERRMANN pouvoir à Monsieur Jean DUBUET
	Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Jean-François DODET
	Monsieur Adrien GUENE pouvoir à Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Madame Océane CHARRET-GODARD

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES

SPLAAD – Ecoparc Dijon Bourgogne – Cession du lot n° A 7-1 – Avis sur le Cahier des Charges de Cession de Terrain

Aux termes d'une convention de prestations intégrées portant concession d'aménagement en date du 23 juillet 2009, passée en application des articles L.300-4 et L.300-5 du Code de l'urbanisme, Dijon Métropole a confié à la Société Publique d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SPLAAD), l'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) dénommée Ecoparc Dijon Bourgogne située sur les communes de Saint Apollinaire et Quetigny au droit de l'échangeur « Bois Guillaume » et de part et d'autre de l'ARC (RD700).

Conformément aux dispositions de l'article 12.3 de la convention de concession et de l'article L. 311-6 du Code de l'urbanisme, la SPLAAD a établi le présent cahier des charges de cession des terrains et immeubles bâtis situés à l'intérieur du périmètre de ladite ZAC.

La cession est consentie à la société SNC IPSUM - ou toute structure dédiée - en vue de la construction sur le lot n°A7-1 de la ZAC « Ecoparc Dijon Bourgogne » d'un bâtiment à usage d'activité conformément au PLUi-HD.

La SNC IPSUM opère l'investissement immobilier de la structure CREDIT AGRICOLE IMMOBILIER PROMOTION pour l'implantation des locaux de sa filiale d'assurances dommages : PACIFICA. Cela marque l'arrivée d'un nouveau site de « gestion des sinistres » sur la Métropole avec en perspective la création d'une centaine d'emplois au sein du 1er immeuble de bureaux qui il faut le signaler visera différents labels dont « Biodiversity », « Bâtiment Bas Carbone » et « E+C-niveau E3/C2 » avec une empreinte carbone 2,5 fois inférieure à celle des bâtiments neufs traditionnels.

Le terrain a une contenance d'environ 4 178 m².

En application de l'article L. 311-6 du Code de l'urbanisme, le nombre de mètres carrés de surface plancher maximum autorisé sur les parcelles cédées est de 2 000 m².

La vente du terrain est acceptée moyennant le prix de 50 € hors taxes le m² de surface de terrain.

Le prix de cession est donc arrêté à 208 900 € hors taxes. Le montant de la TVA sera arrêté définitivement en fonction du taux en vigueur au jour de la signature de l'acte authentique.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **de donner** un avis favorable à la cession par la SPLAAD du lot n°A7-1 d'Ecoparc Dijon Bourgogne dans les conditions définies ci-dessus ;
- **de donner** un avis favorable sur le CCCT annexé au présent rapport.

SCRUTIN POUR : 80 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 1
 DONT 8 PROCURATION(S)